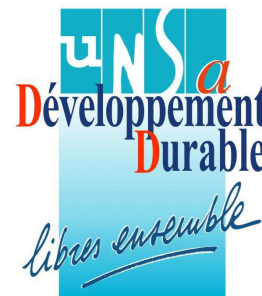




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



30

Conseil d'Administration du 29 juin 2015

Représentants

CFDT : Patrick FOURMIGUE

UNSA : Pascal LEBRETON

Sur les 5 associations de collectivités, trois seulement sont représentées :

Départements, Régions, Maires (AMF, via Gaël PERDRIAU, Président du CA).

CFDT-UNSA font leur déclaration liminaire (diffusée à tous les agents, en direct).

Le Président du CA, Gaël PERDRIAU, répond aux déclarations préalables :

Le Président du CA revient sur les débats qui ont précédé le vote du Projet Stratégique lors du précédent CA. Il ne les qualifierait pas de « tendus » même s'ils ont donné lieu à de vifs échanges ce qui est normal compte-tenu de l'enjeu du vote. Ce qu'il faut en retenir c'est avant tout que cela a permis d'aboutir sur un vote majoritaire sur un document important, feuille de route de l'établissement.

En réponse à l'intervention de CGT, le Président considère comme excessif de parler de morosité budgétaire, les contraintes externes obligent à une adaptation au même titre que les autres entités publiques, mais cela ne signifie pas une extinction programmée du CEREMA « *Je ne suis pas le Président fossoyeur du CEREMA* ».

Le DG, Bernard LARROUTOU revient sur certains points des déclarations préliminaires :

La situation n'est pas aussi noire que celle décrite par la CGT, même si la période est propice aux tensions budgétaires. L'établissement est dans une phase de démarrage et il reste de nombreux chantiers notamment sur le « qui fait quoi ? ».

La publication des postes pour le cycle de septembre 2015 a été réduite en raison de la contrainte de la masse salariale et également en raison du succès des cycles précédents, l'administration tâchera de mieux répartir les publications lors des exercices à venir.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril (délibération)

Approbation du CR après prise en compte de modifications.

Nous rappelons que ce PV mentionnait la communication du compte-rendu du Conseil stratégique d'avril aux membres du CA. Le DG nous répond que ce sera fait en accord avec son président, quand il sera finalisé (NdR : deux mois ont passé...).

2. Points d'actualité

Laurent TAPADINHAS (DRI, représentant du ministre chargé du développement durable).

À la suite de l'adoption du Projet Stratégique un Contrat d'Objectifs et de Performances (COP) sera négocié avec le Cerema.

Bouclage fin 2015 et adoption en janvier 2016 par le CA. La volonté affichée est de décliner le Projet Stratégique en objectifs, avec des indicateurs limités en nombre.

Les collectivités demandent à être associées au COP. Il leur est répondu qu'elles le seront par le biais du Conseil Stratégique (CS).

Nous en profitons pour demander des nouvelles du CST (Conseil Scientifique et Technique). **Le DG** nous répond qu'il espère une mise en place après la rentrée, le Ministère en est au « casting » des membres à désigner, notamment pour la présidence.

Concernant les Comités Techniques et Territoriaux, **le DG** précise qu'il pense être en mesure de faire des propositions au CA fin 2015 pour une création en 2016.

Gaël PERDRIAU propose à la DRI une association des collectivités en amont du CS et du CA et propose à Laurent TAPADHINAS de participer à un Groupe de travail des collectivités (proposition acceptée).

Présentation technique : comme à chaque CA, une direction du Cerema présente une activité. Aujourd'hui, Jean GABER (DTER IdF) intervient sur les problématiques de gestion des eaux pluviales sur le plateau de Saclay. Nous en profitons pour souligner que quelques autres DTER interviennent aussi sur ce domaine d'activité.

3. Compte financier 2014

Le DG présente le compte financier 2014 (voté en urgence au CA de fin avril). En bref, les ressources propres ont été majorées en 2014 par la facturation d'affaires antérieures à la création du CEREMA, ces ressources alliées à une très grande prudence dans les dépenses ont permis d'abonder le Fonds de Roulement de 14 M€ (environ 20 jours de dépenses).

S'ensuit une longue (et technique) discussion sur la neutralisation comptable des amortissements.

Ce que l'on peut en retenir concrètement c'est que les matériels de l'établissement sont déjà très largement amortis et que le CEREMA n'a actuellement pas les moyens financiers d'en assurer le remplacement intégral, car il n'a pas reçu les dotations nécessaires lors de sa création.

Le DG qualifie ainsi la situation de « délicate ».

Le Président qualifie quant à lui cette même situation d'« inacceptable » et retient 2 hypothèses pour « corriger le tir » :

- Soit l'état accepte de financer les investissements nécessaires
- Soit il accepte de mettre les dotations en face des amortissements

Yves KRATTINGER (représentant de l'ADF-départements) abonde dans le sens du président et qualifie la situation de « très préoccupante » car le Cerema n'est pas en mesure de renouveler ses équipements.

Nous demandons aux représentants de l'État de bien vouloir apporter leur réponse aux expressions des représentants des collectivités.

Laurent TAPADINHAS (DRI-MEDDE) précise que l'on a créé le Cerema en lui transférant les moyens existants et en appliquant les règles comptables en vigueur à Bercy.

En réponse, **Francis ROL-TANGUY** (commissaire du gouvernement) précise que si le Ministère n'a pas anticipé le renouvellement en abondant les dotations, il a tout de même cédé 10 M€ de recettes antérieures à la création du CEREMA.

Avant son départ, **Yves KRATTINGER** souhaite préciser la position de l'ADF sur deux points de l'ordre du jour :

Le coût des déplacements sur Paris est aujourd'hui très largement sous-estimé et il comprend la requête des salariés qui doivent se déplacer sur la capitale.

Concernant le budget de l'établissement, il est normal que les collectivités rémunèrent le CEREMA lorsque celui-ci est sélectionné dans le cadre de marchés de prestations. Il encourage d'ailleurs les collectivités à faire appel au CEREMA dans ce cadre.

Toutefois, lorsque le travail du CEREMA sert la nation dans son ensemble, les collectivités territoriales ne doivent pas payer ce service (cf loi de 2004, qui dit que le RST est mis à la disposition des acteurs). « *On a reçu les routes sans les ingénieurs et on ne veut pas repayer maintenant pour les ingénieurs* ».

Pour **Francis ROL-TANGUY**, la réduction de la subvention 2014 a été moins pire que prévue, ce qui montre que l'Etat n'a pas programmé la mort du Cerema. Mais il n'y aura pas de « micro-climat » pour le Cerema qui devra contribuer à la réduction des déficits publics. Le Secrétaire Général regrette que la question de l'investissement soit posée dans ces termes et insiste sur les 200 M€ de subvention accordée en 2014 par l'État au CEREMA. Il faut que l'établissement trouve ses ressources propres pour compléter son budget. Il ne suffira pas de réclamer pour obtenir, mais il y a des arbitrages possibles : « je pense que vous avez une direction qui est capable de faire les arbitrages nécessaires pour assurer les investissements ».

CFDT-UNSA reconnaissent que, en 2014, le CEREMA n'a pas été spécialement visé par les mesures de réduction budgétaire. Toutefois, nous déplorons une logique purement comptable et aveugle qui ne repose sur aucune stratégie préalable « d'optimisation » de nos activités. Qui plus est, ces mesures frappent notre établissement à un moment où celui-ci cherche à établir une stratégie et un modèle économique qui prendront du temps à produire leurs premiers effets.

Le Président se propose de réfléchir aux suites à donner sachant que les représentants des collectivités ont exprimé leur volonté de ne pas avoir à se substituer au désengagement financier de l'État par un abondement direct au budget CEREMA. Par ailleurs, malgré le transfert de recettes à percevoir, le transfert de créances douteuses dans le budget de l'établissement fait aussi apparaître fictivement des ressources potentielles qui ne pourront jamais être recouvrées.

Laurent TAPADINHAS rectifie en précisant que cette situation met surtout en lumière le fait que c'est le modèle CETE qui n'était pas (plus ?) viable à terme...

En conclusion, le Président constate que le CEREMA est aujourd'hui dans une position singulière et demande au DG de faire produire un rapport objectif concernant l'impact prévisible de cette situation sur le modèle économique de l'établissement.

Enfin, nous interrogeons **Francis ROL-TANGUY** sur les raisons de la non-communication du **rapport BERTEAUD sur l'immobilier**. Il s'engage à le présenter au CA de rentrée. Ce rapport n'est pas décisionnel mais juste un « éclairage » dans le cadre de l'élaboration de la politique immobilière du CEREMA.

4. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2015 (délibération)

Le DG expose que la Subvention pour charge de service public (SCSP) est en baisse de 2.3 M€ par rapport au budget initial (soit -1%).

Cette baisse de 2.3 M€ représente une baisse de 13% de ce qui reste de la subvention, après lui avoir retranché la masse salariale 2015 (incompressible, car toutes les entrées-sorties de mobilité sont quasiment déjà faites).

Francis ROL-TANGUY estime que le Cerema n'a pas été plus raboté que les autres.

CFDT-UNSA : la différence est que le Cerema, tout récemment créé, devait être préservé par le protocole de stabilité des moyens sur 2014 et 2015. Nous sommes donc très inquiets pour 2016.

Le DG table sur des mesures d'économie de 350 k€ en fonctionnement, sans baisse d'investissement. Pour équilibrer le budget, un prélèvement de 1.8 M€ est prévu sur le fonds de roulement déjà insuffisant.

Le Président reconnaît que le prélèvement sur le fonds de roulement 2015 n'est qu'une solution palliative, mais pas viable à terme pour le Cerema.

FO et CGT demandent la mise au vote d'une motion du CA pour le maintien des moyens du Cerema. Refusé par le Président.

Le Président demande au DG d'établir un rapport détaillé tant sur l'immobilier que le « mobilier ». Cela servira de base pour l'avenir.

VOTE : adopté à la majorité,

malgré **5 CONTRE** (CFDT-UNSA, CGT, FO)

et **2 Abstentions** (Personnalités Qualifiées : FNAUT et FNE).

5. Élaboration du programme d'activité 2016 (délibération)

Le **DG** indique que chaque Direction Générale voit son « droit de tirage » réduit de 3% car la part « autonome » réservée Cerema passe de 2 à 5% (cf. PS), sauf sur les lignes « DGEC » et « régional indifférencié » (DREAL)

Manuelle SALATHE (représentante du ministère de l'intérieur / **DSCR**) regrette la diminution de la part consacrée à la sécurité routière alors que les besoins restent importants. Elle souligne que le départ de certaines compétences rares a entraîné une diminution des volumes d'activités mais que cette baisse ne doit pas être un prétexte à un désengagement. Elle souligne l'importance de bien anticiper la gestion des compétences dans le temps.

Le **DG** reconnaît sur ce domaine une baisse conjoncturelle, a priori non reconductible en 2017. En 2014 nous n'avons pu aller au bout de la programmation (6.5% réalisé au lieu de 8% programmé). On n'a pas su éviter la baisse de la ressource sur ce thème.

Christine BOUCHET prend acte au nom de la **DGITM** de l'évolution négative liée au Projet Stratégique mais affirme être sensible aux améliorations annoncées sur le processus de programmation à travers SINPPA. Elle insiste sur les attentes de la DGITM en termes de traçabilité et de compte-rendu d'activité, tant pour 2014 que pour 2015.

Le **DG** indique que le CEREMA engagera une réflexion sur les barèmes lorsque l'établissement sera doté d'une comptabilité analytique, il reconnaît qu'il existe des fragilités quant à la gestion des compétences, c'est un sujet peu simple mais crucial.

VOTE : adopté à la majorité

CONTRE : 4 (CGT, FO , DSCR)

Abstention : 2 **CFDT-UNSA**

POUR : le reste des membres du CA

6. Conventions-cadres de partenariat avec INERIS et Irstea (délibération)

VOTE: adopté, à l'unanimité, moins l'abstention de FO.

7. Barèmes de remboursement des frais de déplacement (délibération)

Le **Président** salue la proposition volontaire du **DG** en ce qui concerne la révision des barèmes de remboursement. Il souligne que ces propositions ont été négociées avec l'administration et qu'elles se font dans le cadre d'une enveloppe contrainte qui n'est pas négociable.

CGT remet sa pétition, conteste les propositions qui sont bien en deça de ce qui serait nécessaire pour compenser la hausse des tarifs de l'hôtellerie et de la restauration et demande un vote du CA sur son texte. Refus du président.

FO (sondage) fait part de son désaccord sur les propositions de la direction.

CFDT-UNSA sont obligés d'insister pour présenter leurs amendements, qui visent à :

- mieux rembourser la restauration du soir, plus chère que celle du midi, et augmenter le plafond des nuitées en grandes villes.
- réduire la masse de justificatifs qui généreront un surcroît de travail dont nos collègues en charge des remboursements se passeraient bien.

VOTE sur les amendements CFDT UNSA : rejetés

Contre : majoritaire, dont 2 **CGT**

Abstention : 3 (dont 1 **FO**)

Pour : 2 **CFDT UNSA**

VOTE sur le texte proposé par le DG : adopté

Contre : 1 **FO**

Abstention : 3 (dont 2 **CFDT-UNSA**)

Pour : le reste du CA (dont 2 **CGT**)

Explication du vote CFDT-UNSA

Il semble évident pour tout le monde (et les OS ont, sur ce point, reçu l'appui inattendu du représentant de l'Association des Départements de France) que l'augmentation des tarifs de remboursement n'est pas à la mesure de l'évolution des coûts de l'hôtellerie-restauration.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'obtenir, avec nos amendements, une meilleure revalorisation des repas du soir et des nuitées dans les grandes villes, avec une mobilité limitée quand on y arrive en train. Cela pénalisera les agents qui doivent s'y déplacer pour plusieurs jours - ceux que la CGT considère comme « la noblesse » (sic !) - alors même que ce sont eux qui doivent opérer les avances de fonds les plus importantes.

Pour les représentants du personnel :

- Voter **contre** la proposition du DG, c'était afficher un total désaccord avec une revalorisation insuffisante. C'est la position adoptée par **FO**, elle se comprend dans sa logique et nous la respectons, même si nous ne la partageons pas.
- Voter **pour** (comme la **CGT**, après avoir organisé une pétition exigeant plus) ne nous semblait pas forcément relever de la stratégie la plus lisible. Le vote ayant commencé par la question « qui est Contre ? » - une seule main levée, FO - la proposition du DG ne pouvait qu'être approuvée majoritairement par le CA. **Quel intérêt alors, pour les représentants CGT, de voter pour, comme le souhaitait la direction ? C'est à eux de vous répondre, surtout si vous avez signé leur pétition...**
- Voter **abstention** (comme **CFDT-UNSA** – rejointe par une personnalité qualifiée), c'était signifier à la direction que nous attendions une revalorisation plus élevée et mieux construite, mais que sa proposition était un premier pas que nous ne pouvions pas rejeter. Pour rester dans une démarche constructive, nous l'avons invité en séance à engager très rapidement des discussions avec des hôtels dans les grandes agglomérations, pour négocier des tarifs préférentiels, voire éviter l'avance des frais aux agents (comme pour les billets de train). Des ministères et établissements l'ont déjà fait, pourquoi pas le Cerema ?

8. Déclarations d'intérêts des membres du CA

L'ensemble des membres du CA (représentants du personnel inclus) devront rédiger une déclaration d'intérêts selon un modèle-type afin de s'assurer qu'il n'y a pas incompatibilité entre les différentes fonctions.

Vos représentants au Conseil d'administration du Cerema

CFDT
UNSA

Patrick FOURMIGUE (DTerMED)

Pascal LEBRETON (DTerNP)

Martine MEUNIER-CHABERT (DTecTV)

Pierre LE BRAS (DTerOUE)

Prochain Conseil d'administration, le 27 novembre 2015 à BRON

Déclaration liminaire des représentants du personnel CFDT-UNSA au Conseil d'administration du 29 avril 2015.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous voudrions tout d'abord revenir sur la teneur des échanges et débats dans notre Conseil. L'atmosphère a été plutôt tendue lors de notre dernière séance. Nous en sommes tout à fait conscients, car vous l'avez compris, la mise en place et l'avenir de notre établissement nous tiennent à cœur.

Une fois cette période de mise au point dépassée, nous sommes certains que nous pourrons engager des échanges, qui vous laissent le temps de vous exprimer plus largement, sur vos besoins, vos priorités et sur les enjeux, dont vous êtes porteurs, vis-à-vis des équipes du Cerema. Nous sommes preneurs et en attente de ces nouveaux débats, croyez-le !

C'est dans le même état d'esprit que nous attendons la mise en place des comités d'orientation thématiques et territoriaux, prévus dans les textes fondateurs du Cerema, établissement qui se doit d'être à l'écoute des besoins de la société.

Les personnels du Cerema seront sensibles aux positions que vous prendrez sur le point n°7 relatif aux frais de déplacement. Quelle que soit leur catégorie, ils sont conduits à se déplacer plus fréquemment et plus loin qu'en administration classique, que ce soit pour travailler sur le terrain, rencontrer bénéficiaires et clients, participer à des réseaux techniques et scientifiques ou les animer. Nous revendiquons une meilleure prise en charge des frais engendrés par ces nombreux déplacements professionnels.

Les taux de base de la Fonction Publique n'ont pas évolué depuis 13 ans pour les repas et 9 ans pour les nuitées. Les conditions de restauration et d'hébergement des agents se sont donc dégradées, comme leur pouvoir d'achat avec un point d'indice gelé depuis cinq ans. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pouvez-vous faire remonter le besoin urgent d'une revalorisation générale de ces forfaits ? Cela permettrait de ne pas obliger chaque administration ou établissement public, à inventer des solutions palliatives, à coups de frais réels plus ou moins plafonnés, qui génèrent, outre de la paperasse, des inégalités de traitement entre agents publics, selon que leur employeur est plus ou moins puissant, riche ou généreux.

La proposition soumise aujourd'hui au vote des membres du CA n'est pas encore à la hauteur des besoins. Toutefois, cette ouverture est un premier pas que nous saluons dans son principe. Pour l'améliorer, nous vous avons adressé deux amendements. Nous espérons que vous serez sensibles à la pertinence de notre argumentaire.

Pour finir, nous ne pouvons pas rester muets, face à la baisse de la subvention inscrite dans le budget rectificatif n°2, soumis au vote de ce CA. Très mauvais signal, qui augure mal du budget 2016.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs pour votre attention.
